



## Payé pour un deuxième interphone non installé

Par **Juper940**, le **30/06/2024** à **11:17**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement au sein d'une copropriété.

Suite a une AG nous avons changé les interphones (3 modèles proposés).

J'ai choisi le plus cher qui a bien été payé puis installé.

Mon syndic maintenant me demande de payer le moins cher a 85€ (qui correspond au moins cher des trois installer d'office en cas de non réponse) parce que soit disant je n'ai pas renvoyé mon coupon réponse. Mais j'ai bien tout renvoyé et il est hors de question que je paye pour un interphone que je n'ai jamais eu. L'encaissement de mon chèque et l'installation du plus cher ne vaut pas preuve?

Le problème avait déjà été résolu l'année dernière mais dans mon syndic les personnes changent tout le temps. Ce n'est plus la même responsable contentieux ni la même comptable.

Que puis je faire, quel est mon recours ?

Merci